

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
PRESQU'ILE DE
CROZON-
AULNE
MARITIME

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE CHATEAULIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

N°164/2026

OBJET :

Délibération pour
l'acquisition d'un
terrain pour la
station de
traitement des
eaux usées de la
Commune de
Landévennec

Date de convocation :

21/09/2026

Membres en
exercice :
35

Nombre de
participants :

24

Nombre de
votants :

31

Le 28 septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. RAULLIN Ludovic, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. DURAND Pascal ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALLESIO Edgard ayant donné pouvoir à Mme ACHARD, Mme HOUBERDON Céline ayant donné pouvoir à Mme THOUARD, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme RENSONNET Carine ayant donné pouvoir Mme LASTENNET, M. SENECAI Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY

Membres absents et excusés :

DEFLOU François-Xavier, Mme LEMUNIER Laurence, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier

Mme LE GUIRRIEC MORVAN est désignée secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Jean Michel LEZENVEN, Vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement.

Dans le cadre du projet de réalisation d'une station de traitement des eaux usées pour le système d'assainissement de la Commune de Landévennec, les études réalisées ont abouti à définir un emplacement de la future station dans un terrain appartenant à l'association Yann Kerrest. Conformément aux obligations de la loi Littoral, ce terrain se situe dans la continuité de l'urbanisation ce qui est une contrainte forte du dossier.

Le Président rappelle que la CCPCAM s'est engagée, notamment lors de l'enquête publique, à réaliser un projet qui soit le plus intégré possible dans cet environnement remarquable.

Le Président propose donc au Conseil de Communauté d'acquérir les parcelles de terre cadastrées suivantes appartenant à l'Association Yann Kerrest :

Section	N°	Zonage PLUiH	Lieudit	Surface m2
A	1048	1AUS	Route neuve	1 250
A	1439	1AUS	Route neuve	404
A	2113 (2019b)	1AUS	Route neuve	1 939
TOTAL				3 593

Le prix de vente est fixé à 25 €/m² net vendeur, soit un montant total de 89 825 € pour une surface totale de 3 593 m². Ce prix a été estimé par l'Office Notarial de Crozon. Les frais nécessaires à l'acte de vente sont à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil d'Exploitation en date du 27/08/26 a émis un avis favorable pour l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président :

- A acquérir la parcelle décrite ci-dessus,
- A signer l'acte authentique de vente et tout document à intervenir en l'étude notariale de Crozon,
- A inscrire les montants correspondants au budget « Assainissement ».

Affiché le : 30/09/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS




La Secrétaire,

Martine LE GUIRRIEC MORVAN

